

# Règlement des Concours Cosplay EPIC à Japan Expo

Concours Généraux des 04/07/2019 & 05/07/2019

Sélections Françaises de l'ECG du 07/07/2019

## Article RC01 : Généralités

---

1.a) Le présent règlement régit le déroulement des défilés ou concours Cosplay organisés par EPIC.

1.b) La participation aux défilés et concours est tributaire de l'approbation et du respect sans condition du règlement.

## Article RC02 : Thèmes et Catégories

---

2.a) **Pour les concours généraux**, les participant.e.s peuvent défiler dans des costumes représentant un personnage de dessin animé, de jeu-vidéo, de BD ou film, etc., dès lors que l'œuvre d'où est tirée le personnage est publiée officiellement.

Les participant.e.s peuvent également défiler dans des costumes de leur invention, inspirés ou non de personnages existants, issus d'un fanart ou créés de toutes pièces mais toujours dans les thèmes du festival auquel les personnes souhaitent participer (Manga, Anime, Culture Asiatique, Comics, Steampunk, Films, Série TV, Jeux Vidéo, J-Music, Sci-Fi, Medieval, Fantasy, Heroic-Fantasy). **Toutefois, ces créations ne peut pas être éligibles aux inscriptions sur dossier du concours général du Jeudi, et devront suivre le processus standard d'inscription via notre plateforme.**

2.a bis) **Pour les sélections françaises de l'ECG**, les participant.e.s peuvent défiler dans des costumes représentant un personnage de dessin animé, manga, comics, jeux vidéo, films, séries, bande-dessinées et J-Music. Les créations personnelles et fanarts ne sont pas autorisés dans le cadre de ce concours.

Les personnes peuvent participer en solo, duo ou trio. Pour les personnes qui souhaitent participer en duo ou trio, leurs costumes doivent correspondre à 2 (ou 3) personnages d'une même série (par exemple Kamui de X et Lina de Slayers ne peuvent pas faire partie du même groupe) et doivent être tiré du même support, c'est à dire que le costume basé sur l'image de référence de Batman venant de Batman : Arkham City le jeu vidéo ne peut être inscrit en duo avec un costume de Robin venant d'un film.

2.b) Les concours sont définis comme « tout public », de tout âge et de toute sensibilité. Les prestations réalisées sur scène doivent donc être accessibles au plus grand nombre.

## Article RC03 : Horaires et Durée des Prestations

---

3.a) Les horaires des défilés sont les suivants :

- Concours Général du Jeudi : Jeudi 04/07/2019 à 14h00.
- Concours Général du Vendredi : Vendredi 05/07/2019 à 13h15.
- Sélections Françaises de l'ECG Saison 10 : Dimanche 07/07/2019 à 14h00.

3.b) Les durées maximum autorisées pour les prestations sont les suivantes :

- 1 minute pour les prestations SOLO des concours généraux
- 1 minute 15 secondes pour les prestations SOLO des sélections ECG
- 2 minutes 30 secondes pour les prestations GROUPES de tous les concours

Les médias dépassant ces temps maximum seront refusés lors de l'inscription. Il n'y a pas de durée minimum.

3.c) Ces limites et horaires peuvent être modifiées, sans préavis, par l'organisation Cosplay, en amont comme sur place, en fonction du planning général du festival.

## Article RC04 : Inscriptions aux Défilés

---

4.a) La participation à nos défilés est tributaire d'une inscription dûment réalisée suivant les instructions précisées sur notre plateforme : <http://inscription.epic-asso.com/>

4.b) Les personnes dont l'inscription sur le site aura été validée devront impérativement se présenter, au point checking cosplay ou au point de rendez-vous fixé, aux horaires communiqués par l'organisation Cosplay. Toutes les informations nécessaires seront transmises par email aux participant.e.s validé.e.s, quelques jours avant l'évènement.

4.c) Aucune inscription sur place n'est possible.

# Règlement des Concours Cosplay EPIC à Japan Expo

Concours Généraux des 04/07/2019 & 05/07/2019

Sélections Françaises de l'ECG du 07/07/2019

4.d) Si le quota d'inscriptions validées au concours général est atteint, les inscriptions suivantes valides sont automatiquement ajoutées à une liste d'attente.

Il n'y a pas de liste d'attente pour les sélections françaises de l'ECG. Selon le nombre de personnes inscrites, les jurys peuvent être amenés à procéder à des présélections pour décider des participants qui pourront passer sur scène.

Les participant.e.s inscrit.e.s en liste d'attente sont invité.e.s à se présenter le jour même du concours au point checking cosplay afin de pouvoir participer au concours en cas de désistement de participant.e.s. Les personnes en liste d'attente seront notifiées par email en amont de la convention.

4.e) Vous pouvez poser vos questions à l'adresse mail du concours concerné :

- Concours général du jeudi : je2019-concours-jeudi@epic-asso.com
- Concours général du vendredi : je2019-concours-vendredi@epic-asso.com
- Sélections Françaises de l'ECG : je2019-ecg@epic-asso.com

## Article RC05 : Fichiers à fournir à l'inscription

---

5.a) Vous devez obligatoirement fournir un accompagnement audio ou vidéo lors de votre inscription au concours.

Les fichiers audio doivent être au format MP3 et les fichiers vidéo au format MP4 (codec h264, résolution Full HD). Tout autre format, codec ou résolution entraînera un refus de l'inscription. Aucun montage audio ou vidéo ne pourra être réalisé par l'organisation Cosplay, avant ou pendant les défilés. Nous ne sommes pas autorisés à vous prêter un micro pour votre performance. Si celle-ci doit contenir une voix, nous vous conseillons de l'enregistrer.

5.b) Une image officielle du (ou des) personnage(s) interprété(s), appelée « image de référence », doit être fournie à l'organisation Cosplay. Cette image doit être de bonne qualité, elle sera fournie aux jurys afin de juger la ressemblance de votre costume. Cette image ne doit pas être retouchée/photoshopée sous peine de disqualification. S'il s'agit d'un fanart ou d'une création personnelle, il faut joindre l'image ou le dessin qui a servi à la réalisation du costume. L'absence de cette image ou illustration rend la préinscription non valide. Aucune image ne pourra être récupérée sur place.

5.c) Le terme « Inscriptions Groupes » désigne toute inscription en vue d'une prestation faisant intervenir plus d'un.e participant.e sur scène. Chaque groupe doit désigner un.e responsable de groupe qui s'engage à fournir à l'organisation Cosplay les documents nécessaires à l'inscription de chacun.e des membres de son groupe. Le.la responsable s'engage à respecter et à faire respecter à tou.te.s les membres de son groupe le présent règlement, et les différentes instructions qui pourront lui être transmises par l'organisation Cosplay, sans condition. Sur place, il.elle devra s'assurer que tou.te.s les membres sont présent.e.s et que les documents fournis pour la prestation scénique fonctionnent correctement.

5.d) Tous les accessoires, armes et moyens de stabiliser un élément de décor sur scène doivent être déclarés au moment de l'inscription sur la plateforme. Lors du checking, le.la participant.e doit montrer tous ses accessoires, armes, décor et moyens de stabiliser. L'organisation se réserve le droit d'accepter ou non des ajouts de dernière minute au moment de la validation au Point Cosplay, à condition que ceux-ci respectent le règlement. Tout.e cosplayeur.euse qui tentera de dissimuler un accessoire sera disqualifié.e (même a posteriori) et pourra être interdit.e de concours EPIC présents et futurs.

5.e) **Pour les sélections françaises de l'ECG**, quelques photos d'avancement (ou Work in Progress) de la fabrication de votre costume doivent être fournies à l'inscription (4 ou 5 par costume suffisent). Ces photos peuvent être compilées dans un fichier PDF ou .doc qui devra être ajouté à votre inscription dans le champ correspondant sur notre plateforme.

## Article RC06 : Déroulement des Défilés

---

6.a) Lors de l'arrivée des participant.e.s dans notre espace, nous effectuons une vérification de son inscription, ainsi que des accessoires et décors déclarés.

6.b) Nous demandons également les modalités du passage : Musique une fois installé.e.s sur scène ou avant l'entrée (et quand cela est possible, les ambiances de lumières désirées). Les participant.e.s pourront alors poser leurs questions à

# Règlement des Concours Cosplay EPIC à Japan Expo

Concours Généraux des 04/07/2019 & 05/07/2019

Sélections Françaises de l'ECG du 07/07/2019

l'organisation Cosplay. Les participant.e.s absent.e.s, à l'heure limite et l'endroit indiqués, seront déclaré.e.s forfait au profit des participant.e.s en liste d'attente qui se seront présenté.e.s dans la matinée et qui sont présent.e.s lors de l'appel.

## Article RC07 : Notation et Critères

---

Les critères de notation recommandés sont les suivants :

### 7.a) Pour les concours Généraux :

#### Costume

- la ressemblance au personnage
- la qualité et la complexité de la réalisation du costume
- l'originalité du costume
- l'impression personnelle du jury

#### Prestation

- la qualité de la prestation
- le comportement des personnages (roleplay)
- l'originalité de la prestation
- l'impression personnelle du jury

### 7.a bis) Pour les présélections françaises des défilés ECG :

Chaque juge de la sélection peut attribuer 30 points pour les costumes et 30 points pour la prestation.

#### Costume

- la ressemblance au personnage (10)
- la qualité des détails et finitions (10)
- la complexité et les techniques de réalisation du costume (10)

#### Prestation

- qualité de la prestation, comportement des personnages (roleplay) et occupation de la scène (15)
- qualité du média et utilisation des accessoires (5)
- originalité de la prestation (10)

Les accessoires ne sont pas inclus dans la note, mais seront considérés et pris en compte dans la note de qualité de la prestation, à condition qu'ils aient une utilité réelle.

Un critère final qui influencera la décision du jury est « l'équilibre ». Cela représente la quantité d'efforts qui ont été faits sur le costume ainsi que sur la performance. Si l'un des deux est complètement négligé, l'équilibre sera négatif. Si des efforts ont été faits mais qu'ils auraient pu être clairement améliorés, l'équilibre sera neutre. Enfin, si les participant.e.s ont donné leur maximum dans les deux domaines, l'équilibre sera positif.

7.b) Le costume présenté au jury lors du judging costume doit être identique à celui porté sur scène. Toute modification sera pénalisée. Ceci inclut le costume en lui-même mais également le maquillage, les effets spéciaux, les accessoires et les chaussures.

7.c) Les accessoires non portés ou présents sur scène ne seront pas pris en compte dans la notation du costume.

7.d) Après l'annonce des résultats, les participant.e.s peuvent aller demander des retours au jury.

7.e) Les membres du Jury n'ont pas le droit de participer au concours qu'ils.elles jugent. L'organisation Cosplay se réserve le droit de modifier le nombre de jurés.

# Règlement des Concours Cosplay EPIC à Japan Expo

Concours Généraux des 04/07/2019 & 05/07/2019

Sélections Françaises de l'ECG du 07/07/2019

## Article RC08 : Accessoires et limitations

---

8.a) Les accessoires de scènes sont catégorisés selon 3 tailles :

- Les gros accessoires. Ils ne peuvent dépasser 20 kilos, nécessitent 2 staffs pour être déplacés et peuvent être posés sur scène ou retirés en 15 secondes maximum.
- Les accessoires de taille moyenne. Ils ne peuvent dépasser 10 kilos, nécessitent 1 staff pour être déplacés et peuvent être posés sur scène ou retirés en 15 secondes maximum.
- Les petits accessoires. Ils ne peuvent dépasser 6 kilos, nécessitent 1 staff pour être déplacés et peuvent être posés sur scène ou retirés en 15 secondes maximum.

Chaque solo ou groupe dispose de 4 staffs pour l'aider à poser ou à retirer les accessoires sur scène. Les staffs ne feront qu'un aller retour, tous les accessoires qu'ils ne peuvent transporter devront être placés par les participants en un seul aller retour également.

8.b) Les participant.e.s sont responsables de la construction et de la résistance de leurs accessoires de scène. Ces accessoires doivent être solides et suffisamment stables pour être transportés sans soin particulier.

8.c) Les participant.e.s doivent envoyer des informations détaillées ainsi que des photos pour **tous** les accessoires et décors. Ces éléments devront être validés par l'organisation cosplay. Tout accessoire non déclaré au préalable ou non validé ne sera pas autorisé sur scène. Les participants doivent veiller à ce que les équipements ne soient pas trop lourds, nocifs ou dangereux pour eux, le public et les staffs.

L'organisation cosplay est la seule à décider si un accessoire correspond ou non au règlement.

8.d) L'organisateur et les membres Epic ou toute autre personne ne sont pas autorisés à vous aider pendant votre prestation scénique.

NB : Pour JAPAN EXPO Paris, les portes par lesquelles les décors et accessoires doivent passer font un peu moins d'1m80 de largeur et 1m90 de hauteur. Tenez-en compte dans la conception de vos décors. Les décors doivent être assemblés et prêts avant d'être acheminés à la scène principale afin d'être rangés par ordre de passage, le timing étant court entre l'acheminement et le début du concours.

## Article RC09 : Restriction à l'Inscription

---

9.a) Sauf mention contraire, les participant.e.s peuvent s'inscrire à tous les défilés d'un événement (condition d'âge pour certains concours).

9.b) Chaque participant.e ne peut participer avec un même costume qu'à un seul concours de l'évènement.

9.c) Chaque participant.e s'engage à concourir avec le costume qu'il.elle a indiqué lors de son inscription et pour lequel il.elle a fourni les médias.

9.d) Les membres de l'organisation Cosplay, ainsi que les membres du Jury, ne sont pas autorisés à participer aux défilés qu'ils encadrent ou jugent.

9.e) Les enfants de moins de 16 ans doivent être accompagnés d'une personne majeure, et devra présenter une autorisation écrite d'un.e tuteur.trice légal.e.

9.f) Pour les enfants de moins de 11 ans, l'organisation Cosplay se réserve le droit de refuser l'inscription, si les conditions ne semblent pas adéquates à la gestion de ces participant.e.s.

9.g) Le.la participant.e s'engage à ce qu'au minimum 50% de son costume soit fabriqué par lui.elle-même ou avec l'aide de ses proches. Tout costume acheté ou entièrement commissionné est interdit à l'inscription.

9.h) Un.e participant.e ne peut pas s'inscrire plusieurs fois au même concours. Une inscription = Une personne avec un costume (Solo ou groupe).

# Règlement des Concours Cosplay EPIC à Japan Expo

Concours Généraux des 04/07/2019 & 05/07/2019

Sélections Françaises de l'ECG du 07/07/2019

9.i) **Pour participer aux sélections françaises de l'ECG**, les participant.e.s doivent respecter les conditions suivantes :

- Être âgé.e.s de 18 ans ou plus le jour des qualifications
- Avoir fait au moins 80% de leurs costumes eux.elles-mêmes. Les costumes achetés ne sont pas autorisés
- Ne pas présenter un costume ayant déjà remporté les sélections d'un concours national ou d'un concours international
- Ne pas présenter un costume ayant déjà été primé en finale d'un concours national ou international

## Article RC10 : Sécurité

---

10.a) : Pour des raisons de sécurité, la pyrotechnie (feu d'artifice, pétards, briquet, objets enflammés ou incandescents, bougies) est interdite. Les machines à fumées sont interdites mais pas les cigarettes électroniques non transformées. Les cigarettes électroniques peuvent être dangereuses, nous nous donnons donc l'autorisation de tester le mécanisme lors de votre arrivée pour vérifier son bon fonctionnement.

10.b) Les liquides sous toutes leurs formes (pistolets à eau, bouteilles remplies, fioles...) sont interdits sur la scène.

10.c) Les armes (répliques de sabres, armes tranchantes et/ou contondantes, etc.) sont interdites, à l'exception des reproductions fabriquées par les participant.e.s, et à la seule condition où ces répliques ne constituent aucun danger pour eux.elles-mêmes et pour autrui. De ce fait, l'organisation se donne le droit de refuser une arme si elle est jugée dangereuse pour un passage sur scène.

10.d) La nourriture, les paillettes, confettis, plumes, tout élément de très petite taille etc. sont interdits sur la scène.

10.e) Les sacs de sable fermés hermétiquement (poids sportif ou gueuses) sont autorisés sur scène comme méthode de stabilisation d'éléments de décors. Ils devront être déclarés lors de l'inscription, seront soumis à un contrôle par l'organisation Cosplay qui se réserve le droit de les refuser sur scène si leur qualité de fermeture hermétique ou leur résistance ne sont pas jugées satisfaisantes. Un test de projection au sol sera effectué.

10.f) L'organisation se réserve le droit d'interrompre toute prestation qui troublerait la sécurité des candidat.e.s, de l'organisation Cosplay ou des personnes présentes.

10.g) Pour leur propre sécurité, les participant.e.s ne peuvent pas s'approcher à moins d'un mètre des bords de la scène.

10.h) Il est interdit de jeter des éléments en direction du jury ou du public depuis la scène.

## Article RC11 : Responsabilités et Disqualification

---

11.a) L'organisation Cosplay ne pourra pas être tenue responsable si un.e candidat.e est victime de dommage corporel provoqué par un tiers ou par une négligence de sa part.

11.b) L'organisation Cosplay ne pourra être tenue responsable de tout vol qui pourrait survenir dans les vestiaires Cosplay ou tout autre lieu du festival.

11.c) Les participant.e.s pourront être amené.e.s à utiliser du matériel prêté par l'organisation Cosplay, l'un de ses partenaires ou prestataires. Pendant toute la durée de ce prêt, les participant.e.s sont entièrement responsables du matériel et de tous dommages qui pourraient leur être causés ou qu'ils.elles pourraient causer en utilisant ce matériel.

11.d) Les participant.e.s sont entièrement responsables des dommages qu'ils.elles pourraient causer au matériel de l'organisation Cosplay, de l'un de ses partenaires ou prestataires.

11.e) Tout.e participant.e ne respectant pas l'un des articles du présent règlement ou du règlement particulier du défilé auquel il.elle s'inscrit sera automatiquement et immédiatement disqualifié.e.

# Règlement des Concours Cosplay EPIC à Japan Expo

Concours Généraux des 04/07/2019 & 05/07/2019

Sélections Françaises de l'ECG du 07/07/2019

11.f) Tout.e participant.e ne respectant pas les instructions de l'organisation Cosplay pourra être immédiatement disqualifié.e.

11.g) Tout.e participant.e se rendant coupable de tricherie, de manipulation d'image de référence, de non respect des staffs, de vandalisme, de vol, d'agression physique ou verbale, de comportements choquants, de dénigrement du jury, ou de toute autre infraction en amont et lors du festival pouvant porter atteinte à l'organisation ou au bon déroulement du concours sera immédiatement disqualifié.e de façon définitive. Des poursuites pourront être engagées à son encontre.

11.h) EPIC se réserve le droit d'exclure tout.e participant.e des concours EPIC présents et futurs si le règlement général ou particulier des différents concours n'est pas respecté. Dans ce dernier cas, le.la participant.e sera informé.e d'une telle décision.

11.i) Toute modification de l'image de référence fournie (photoshop/retouches couleurs ou formes) est une violation du règlement et le.la participant.e sera disqualifié.e.

11.j) Le plagiat concernant la prestation n'est pas autorisé.

Les participants aux sélections françaises ECG doivent proposer un projet original. L'inspiration est bien sûr encouragée et légitime (à partir de cosplay antérieur ou tout autre type de spectacles), mais une copie simple d'une version existante d'une performance de cosplay se terminera par une disqualification. La sanction peut se produire après l'événement, après une enquête approfondie par les organisateurs du concours cosplay et les responsables de l'ECG. Après enquête, les responsables de l'ECG sont les seuls à pouvoir arbitrer sur la situation et prendre des mesures.

## Article RC12 : Dotations

---

12.a) **Les prix du concours Général** en catégorie « Individuel » sont :

- Prix Prestation (3 premiers)
- Prix Costume (3 premiers)

Les prix du concours Général en catégorie « Groupe » sont :

- Prix Prestation (3 premiers)
- Prix Costume (3 premiers)

Des prix spéciaux pourront également être décernés selon l'avis des jurys tel que :

- Prix Forge (pour récompenser une arme, une armure, un ou des accessoires)
- Prix Espoir (participant.e dont c'est le premier concours)

\* Prix Coup de Coeur

12.a bis) **Pour les présélections françaises des défilés ECG** : Le défilé ECG ne donne lieu à aucun prix. Les personnes sélectionnées pourront représenter la France pour la finale de l'European Cosplay Gathering lors de la prochaine édition de Japan Expo Paris.

12.b) Ces prix peuvent être modifiés sans préavis.

## Article RC13 : Droits à l'image

---

13.a) En adhérant au présent règlement, les participant.e.s autorisent toute exploitation de leur image filmée ou photographiée pendant le salon, dans le cadre de la communication ou promotion du festival.

13.b) Cette autorisation est valable pour une durée de 3 ans.

13.c) De son côté, l'organisation s'engage à ce que les images utilisées soient conformes à la morale et à la loi. Toute image dégradant la personne humaine, concernant la pornographie et la violence sont formellement proscrites.